bert a donné toute la valeur de son talent dans un solo pour hautbois et une fantaisie sur *Don Pasquale*.

La section dramatique a interprété d'une façon impeccable un drame le *Fils du Pêcheur*, et une comédie *Barbotin et Paquoiseau*. Tous les artistes indistinctement sont à féliciter. Que dire maintenant du spirituel Brouttelux ? Contentons-nous d'enregistrer à son actif un colossal succès de plus.

En somme, charmante soirée qui a laissé à tous les assistants un goût de revenez-y.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

DANS LE NORD

Le recensement des votes

MM. Vandame, Ovigneur et Lepeuple ont procédé jeudi, à deux heures de l'après-midi, à la préfecture, au recensement des votes du 22 mai. Voici les résultats proclamés :

Arrondissement de Lille

2e circonscription

Inscrits, 22 328 — Votants, 18 892
Suffrages exprimés, 18.673

MM. Loyer	10.245 voix.	**Elu.**
Ghesquière	8.411	»
Werquin	21	»
Bressol	3	»

3e circonscription

Inscrits, 18.44 — Votants, 15.196
Suffrages exprimés, 14.910

MM. Rogez	7.974 voix.	**Elu.**
Sever	6.892	»
Tribourdaux	52	»

8e circonscription

Inscrits, 22.737 — Votants, 20.415
Suffrages exprimés, 20 320

MM. Masurel	10.275 voix.	**Elu.**
Dron	10.030	»
Devraigne	15	»

Arrondissement de Cambrai

2e circonscription de Cambrai

Inscrits, 26.207 — Votants, 21.141
Suffrages exprimés, 20.681

MM. Morcrette-Ledieu	10.270 voix.	**Elu.**
Rassel	10.256	»
Carpentier-Risbourg	52	»
Gosset	62	»
Hennappe	17	»
Durand	18	»
Grandsart	5	»

La commission a donc rendu 4 voix à M. Morcrette-Ledieu et 20 voix à M. Rassel.

Arrondissement de Valenciennes

1re circonscription

Inscrits, 15.204 — Votants, 12.170
Suffrages exprimés, 12.001

MM. Weil-Mallez	6.286 voix.	**Elu.**
Léon Renard	5.539	»
Camélinat	139	»
Leseur	39	»

2e circonscription

Inscrits, 22,187 — Votants, 16.572
Suffrages exprimés, 16.283

MM. Lepez	8.831 voix.	**Elu.**
Thellier de Poncheville	7.397	»
Dazet	142	»

Arrondissement d'Avesnes

1re circonscription

Inscrits, 16.714 — Votants, 12.358
Suffrages exprimés, 12.057

MM. Guillemin	6.752 voix.	**Elu.**
Mercier	4.98	»
Roussel	317	»

2e circonscription

Inscrits, 22.361 — Votants, 18.476
Suffrages exprimés, 17.942

MM. Sirot-Mallez	10.914 voix.	**Elu.**
Selle	7.017	»
Caullet	14	»

Arrondissement de Douai

1re circonscription

Inscrits, 20.863 — Votants, 11.563
Suffrages exprimés, 10.636

MM. Debève	9.532 voix.	**Elu.**
Moché	724	»
Morel	297	»

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du jeudi 26 mai 1898

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni, jeudi, 26 mai, dans la salle ordinaire des séances, à la mairie.

Étaient présents : MM. Carrette, maire ; Desobry, Lepers, Coutelier, Thérin, De Cœk, adjoints ; Hespel, Pouthieu, Bujardin, Tonneau, Boucherie, Gonce, Chevalier, Achille Carpentier, Penant, Louis Carpentier, Lombart, Déletré, Dubruille, Nys, Vaillant, Dedoncker, Baillin, Wichart, Roussel, Hélyack.

Dans la partie réservée au public se pressent de nombreuses personnes attirées sans doute par l'espoir de voir soulever quelques incidents à propos de la discussion de l'ordre du jour.

La séance commence à 8 h. 40.

M. Carrette, maire, qui préside, déclare ouverte la session ordinaire du mai.

M. Achille Carpentier est nommé secrétaire par 15 voix sur 25 votants et 7 voix à M. Avit Lombart.

Le procès-verbal de la dernière séance lu par M. le Secrétaire général de la mairie est adopté sans observations.

Le Conseil aborde ensuite la discussion de l'ordre du jour.

Dépenses imprévues

Le compte-rendu de l'emploi des dépenses imprévues est adopté.

Mandats spéciaux

Une dépense de 100 francs pour mandats spéciaux est approuvée.

Logements insalubres

Le Conseil donne acte à M. le Maire des 19 rapports sur les travaux de la commission des logements insalubres pendant l'année 1897.

Service des eaux

La soumission de M. Alexandre Dujardin pour le déchargement des charbons à l'usine d'Auchy (75 c. par tonne), et le marché de gré à gré pour la fourniture d'huile pendant les années 1898 et 1899 sont approuvés.

Condition publique

Le marché de gré à gré pour la fourniture de deux bascules à tacket est approuvé.

Institut Turgot

Le Conseil approuve également le marché de gré à gré (600 fr.) avec M. Moïse Rogier, pour la fourniture des bois nécessaires au fonctionnement des ateliers manuels de l'Institut Turgot.

Mont-de-Piété

Le compte de gestion et compte administratif de l'exercice 1897 et le budget supplémentaire de 1898 sont renvoyés aux commissions.

Bâtiments communaux

Les observations présentées par M. le Directeur des bâtiments communaux, concernant la construction d'une boulangerie pour le Bureau de Bienfaisance sont adopées par le Conseil et un crédit supplémentaire de 2,000 francs est voté.

La réception définitive des travaux d'installation d'une distribution d'eau potable dans divers établissements communaux : approuvée.

Voirie municipale

Les questions suivantes sont renvoyées aux commissions :

1° Classement et mise en état de viabilité de la rue de Florence;

2° Acquisition de divers terrains incorporés à la voie publique;

3° Restitution du bail de MM. Lefebvre et Froidure.

Caisse des écoles

Le compte administratif de l'exercice 1897 et budget supplémentaire de l'exercice 1898 de la caisse des écoles est adopté.

Construction

de l'Ecole Nationale des Arts Industriels

Le Conseil autorise l'Administration municipale à verser au Crédit foncier, dans le but d'amortir la dette de cette ville, la somme de 1.234.000 francs environ, provenant du remboursement anticipé par l'Etat des dépenses de construction de l'Ecole Nationale des Arts industriels.

Hospice. — Affaire Vincre

La demande en poursuite formulée par la commission administrative des Hospices contre les héritiers de M. Vincre père pour le recouvrement d'une somme de 30,915 francs et contre M. Vincre fils pour une somme de 925 francs, est approuvée.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le premier rapport qui doit être lu est le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 1897. La loi oblige le maire à se retirer pendant cette lecture et à se faire remplacer par un président choisi pour la circonstance.

Le Conseil procède donc à l'élection de ce président.

M. Louis Chevalier obtient 25 voix sur 26 votants.

Il vient s'asseoir au fauteuil de la présidence et M. Carrette se retire dans son cabinet.

Compte administratif
et compte de gestion de l'exercice 1897

Rapporteur : M. D. PENANT.

Le Conseil approuve le compte administratif et de gestion dont voici le détail :

Recettes	6.099.673.36
Dépenses	6.837.510.93
Soit avec un excédent de dépenses de	737.837.57

Le rapporteur fait remarquer que l'excédent de 737.837 fr. 57 est couvert et au-delà par le reliquat de l'exercice 1896 s'élevant à 2.621.330.92 qui, ainsi réduit, laisse un excédent de recette de 1.883.513 fr. 35 à reporter au budget supplémentaire de l'année en cours.

Budget supplémentaire de 1898

Rapporteur : M. PENANT.

Le budget supplémentaire de l'exercice 1898 est arrêté ainsi qu'il suit :

En recettes à	3.859.131.46
En dépenses à	3 805.262.65
Soit avec un excédent de recettes de	53 868.81

Ces comptes sont approuvés.

M. le Maire rentre alors en séance et M. Louis Chevalier lui cède la présidence.

Police. — Création d'un nouveau commissariat

Rapporteur : M. DE CŒK.

La 1re commission a étudié la question de création d'un nouveau commissariat, soulevée par la lettre de M. le Préfet du Nord, dont il a été donné lecture par M. le Maire, dans la dernière séance.

Aux termes de la loi du 28 pluviôse an 8, qui régit encore l'organisation de la police, il est dit (art. 12) qu'il doit y avoir un commissaire de police dans les villes de 5.000 à 10.000 habitants, et, dans les villes dont la population excédera 10 000 habitants, outre ce commissaire de police, il y en aura un par 10,000 habitants d'excédant. Cette organisation qui permettrait d'imposer douze commissariats à la ville de Roubaix, ne répond plus certainement aux conditions dans lesquelles vivent et se développent les agglomérations urbaines. La loi citée ne nous permet pas toutefois de discuter l'urgence de la demande qui nous est faite. En conséquence, la 1re commission propose de décider que la commune de Roubaix fournira les ressources nécessaires pour la création d'un 3e commissariat de police.

Le Conseil donne un avis favorable.

Contentieux. — Réclamations du Consistoire de l'Eglise réformée de Lille et du Conseil presbyteral de l'Eglise réformée de Roubaix.

Rapporteur : M. DE CŒK.

Le Conseil autorise le maire à défendre à l'action intentée à la Ville par les deux établissements ecclésiastiques susnommés qui assignent la ville de Roubaix devant le Tribunal de Lille pour s'entendre condamner à délaisser les immeubles occupés par les écoles de la rue Chanzy et à payer une indemnité pour l'indue possession de ces immeubles.

Dépenses imprévues
Observations de M. le Préfet

Rapporteur : M. DE CŒK

Le Conseil de Préfecture a annulé un crédit de 147,30 alloué à divers conseillers municipaux qui ont assisté aux obsèques du citoyen Van Beveren.

Le Conseil municipal adopte les conclusions de son rapporteur; il demande à M. le Préfet du Nord de lui faire droit comme il a été fait lors des obsèques de Louis Blanc, Victor Hugo, Gambetta, Carnot, Nadaud.

Recouvrement des amendes
en matière de simple police

Rapporteur : M. THÉRIN.

Après le Conseil municipal de Rouen, le Conseil émet le vœu : 1° d'une réforme législative sur le mode de poursuite et de recouvrement des amendes en matière de contraventions de simple police par l'introduction dans le code pénal de la faculté pour les contrevenants de s'acquitter volontairement et sans poursuites judiciaires des amendes par eux encourues ;

2° Et de l'extension de cette mesure aux infractions relevées à la juridiction correctionnelle, quoique réprimées par de simples amendes et n'impliquant aucune délinquance de la part de leurs auteurs.

THÉATRES DE ROUBAIX
Saison théâtrale 1898-99

Rapporteur : M. TONNEAU.

En ce qui touche le Grand Théâtre, le conseil est d'avis de modifier l'article 2 du cahier des charges : dorénavant latitude sera donnée à la direction de choisir, d'accord avec l'Administration municipale, les œuvres à représenter, parmi les opéras, traductions ou opéras-comiques déjà donnés à Gand.

Il en est de même du droit donné, à l'avenir, à la société du Grand Théâtre d'ouvrir ses portes le dimanche après six heures, deux fois par mois, à des compagnies théâtrales exploitant le répertoire dramatique à l'exclusion des œuvres lyriques.

Par contre, la Municipalité demande que l'Hippodrome soit mis gratuitement à sa disposition, non seulement pendant la durée de la saison théâtrale, mais pendant toute l'année, dans le cas où elle voudrait organiser des fêtes, distribuer des récompenses ou rendre compte à ses mandants de ses actes administratifs.

En ce qui touche le Théâtre de Roubaix, deux demandes de subventions étaient adressées à la Ville. L'un des demandeurs, Mme veuve Deschamps, exigeait certaines modifications au cahier des charges, relativement au nombre des choristes qu'elle voulait réduire, de même que celui des pièces nouvelles à monter pendant la campagne.

L'autre demandeur, M. Louis Couvreur, acceptait au contraire en son entier le cahier des charges et offrait de mettre à la disposition de la ville, pour toutes les représentations du jeudi, cent places gratuites à répartir comme il est fait à Lille. M. Couvreur offrant toutes les garanties désirables au point de vue artistique, le rapporteur demande au Conseil de lui accorder la subvention ordinairement attribuée au Théâtre de Roubaix.

La remise des places gratuites fait l'objet d'un nouvel article du cahier des charges, auquel certaines modifications de détail ont été apportées.

Voici les principales clauses du cahier des charges du Grand-Théâtre :

« La ville alloue une subvention de 25.000 francs à la Société anonyme de l'Hippodrome roubaisien, propriétaire du Grand-Théâtre. Cette subvention sera payée par dix-huitièmes, après chaque représentation d'opéra, traduction ou opéra-comique, à partir de l'ouverture du Théâtre. La saison théâtrale aura une durée de six mois. Elle commencera le 6 octobre et finira le 23 mars.

» La société s'engage à donner, dans le courant de la saison et à la date que lui indiquera le Maire, une représentation soit gratuite, soit au bénéfice d'une œuvre municipale quelconque.

» Quatre fauteuils d'orchestre et dix places de pourtour seront mis, à chaque représentation, à la disposition du personnel enseignant et des élèves de l'Ecole Nationale de musique. »

Quant au Théâtre de Roubaix voici les parties essentielles de son cahier des charges :

« La saison théâtrale aura une durée de six mois; elle commencera le 2 octobre et finira le 2 avril.

» L'orchestre doit comprendre un chef, un sous-chef et seize musiciens, ces derniers Français et habitant Roubaix.

» La Ville alloue à la direction du Théâtre de Roubaix une subvention de 25.000 fr.

» La direction du Théâtre de Roubaix s'engage à donner, dans le courant de la saison et aux dates que lui indiquera la Mairie, deux représentations, soit gratuites, soit au bénéfice d'une œuvre municipale quelconque.

» Les jours où il n'y aura pas spectacle, la salle sera mise gratuitement à la disposition de l'Administration municipale, pendant la durée de l'exploitation comme à toute autre époque de l'année, pour les concerts, fêtes et autres circonstances dont elle prendra l'initiative, ainsi que dans le cas où la Municipalité désirerait rendre compte de ses actes administratifs. Les frais de balayage et d'éclairage seront à la charge de la dite Administration.

» Cent places gratuites de deuxièmes galeries seront mises pour les représentations du jeudi à la disposition de l'Administration municipale pour être distribuées ».

La direction du Théâtre de Roubaix

UNE DISCUSSION ORAGEUSE

La lecture du rapport terminée, M. Achille Lepers, adjoint, demande la parole.

M. LEPERS. — Il est regrettable que le *Journal de Roubaix* ait déjà paru, dans son numéro de ce matin, de la question du Théâtre Deschamps, mais je n'accepte nullement ce que dit ce journal, dans ce cas, comme d'ailleurs dans tous les autres.

Un tonnerre dans le public : Marque Reboux !

M. LEPERS. — Cependant je combattrai une partie des conclusions du rapport de la commission.

Je voudrais connaître les motifs qui ont pu plaider en faveur de M. Couvreur contre Mme veuve Deschamps. On dit que c'est parce que cette dernière a présenté certaines observations au cahier des charges.

Est-ce bien là la vraie raison ?

Le Conseil était libre d'accepter ou de rejeter ces observations et d'imposer ses conditions à la directrice qui pendant de si longues années est restée à la tête de notre théâtre, à la satisfaction de tous.

« Je crois qu'il y a autre chose. Je ne veux pas faire ici de personnalités et le différend entre Mme Deschamps et M. Couvreur ne me regarde pas, mais j'estime que le Conseil a commis une grosse erreur. »

M. TONNEAU. — Je puis donner lecture d'une lettre de Mme Deschamps qui prouve en faveur de notre décision.

D'ailleurs la directrice ne s'est pas toujours conformée scrupuleusement au cahier des charges.

M. DESOBRY, adjoint. — Avec l'administration de l'Hippodrome vous avez admis un marchandage et avec Mme veuve Deschamps, vous ne voulez même pas discuter. Vous ne daignez pas traiter avec elle.

Citoyens, vous avez commis une grande injustice.

M. TONNEAU. — Il n'y a pas eu de marchandage avec l'Hippodrome. Ces messieurs nous ont présenté certaines modifications qui ont été jugées susceptibles d'être faites au cahier des charges, voilà tout.

M. DESOBRY, adjoint. — On pouvait aussi accepter les modifications demandées par Mme veuve Deschamps.

M. THÉRIN, adjoint. — Vous sortez de la question ; on ne discute pas le cahier des charges.

M. DESOBRY. — J'ai demandé la parole pour m'expliquer au sujet de cette affaire et je ne suis pas sorti de la question.

Je répète qu'on refuse à Mme Deschamps ce que l'on accorde à l'Hippodrome.

C'est une injustice.

M. AVIT LOMBART. — Aux observations du citoyen Desobry, je répondrai que Mme Deschamps a envoyé à la commission une lettre dont les termes n'étaient pas tout polis. Cette lettre se terminait à peu près de cette façon :

« Si je n'obtiens pas satisfaction, je chercherai une autre direction. »

M. BAILLEUL. — Je tiens à dire quelques mots sur le cahier des charges de l'Hippodrome.

M. LE MAIRE. — Je rappelle le citoyen Bailleul à la question.

Nous discutons maintenant pour savoir si on va laisser la direction du Théâtre de la rue Archimède à Mme Deschamps ou si on va la donner à M. Couvreur.

M. LEPERS. — Je demande que le citoyen Tonneau donne lecture de la lettre de Mme Deschamps.

Plusieurs voix : C'est inutile.

M. TONNEAU. — Qu'est-ce qu'il faut faire ? Faut-il lire la lettre ? Vous y tenez ? Alors allons-y. (Rires.)

M. Tonneau lit alors la lettre en faisant remarquer que presque tous les mots sont soulignés.

La lettre se termine par cette phrase :

« Dans le cas où la réponse ne serait pas favorable, j'aurais à m'occuper de chercher une autre direction. »

M. DESOBRY. — Où sont les impolitesses ? Est-ce que cette lettre a reçu une réponse ?

M. Tonneau donne lecture de la lettre que la commission a envoyée en réponse à Mme Deschamps.

M. DE COEK. — Quand cette lettre a été envoyée, il y avait un mois que M. Couvreur avait traité à Tourcoing pour assurer le succès des représentations dans cette ville, par conséquent il était déjà certain à cette date d'être nommé directeur.

M. THÉRIN. — C'est regrettable d'entendre prononcer de semblables paroles. Mme Deschamps fait dire par des journaux qu'elle a certaines choses à révéler sur les conseillers municipaux; nous attendons ses révélations.

M. DESOBRY. — Oui, je le répète, à cette époque, on avait déjà traité avec M. Louis Couvreur.

UN INCIDENT

De nombreuses protestations s'élèvent alors parmi les conseillers. Plusieurs se tournent vers M. Desobry et l'invectivent vivement.

M. DESOBRY. — Allez, c'est bon, vous pouvez protester, c'est la vérité.

Cette phrase soulève un nouveau tumulte. Tous les conseillers parlent en même temps et pendant quelques minutes on peut se croire aux halles.

M. HESPEL (dominant le bruit). — Voulez-vous dire, citoyen Desobry, que vos collègues ne sont pas d'honnêtes gens ?

Plusieurs conseillers. — Nous sommes tous honnêtes ici. Oui, parlez, precisez, citoyen adjoint !

M. LEPERS, en se penchant vers M. Desobry. — On nous demande d'avoir du courage, citoyen Desobry.

M. DESOBRY, riant. — Je ne veux pas en avoir.

M. CARRETTE. — Je vais mettre les conclusions du rapport aux voix.

Le silence se rétablit et les conclusions du rapport sont adoptées à mains levées.

Plusieurs conseillers s'abstiennent.

A la contre-épreuve, seuls, MM. Lepers et Desobry, adjoints, lèvent la main.

L'incident est clos.

Les représentations de grands opéras à l'Hippodrome

M. Bailleul demande que le cahier des charges de l'Hippodrome subisse une légère modification. Il désire que l'un des articles stipule l'obligation, pour les administrateurs, de faire représenter au moins six grands opéras.

Cette nouvelle clause est adoptée.

L'ensemble des deux cahiers des charges est ensuite approuvé.

Octroi

RÉVISION DE LA TAXE SUR LES BOIS OUVRÉS ET SUR LES PLANCHES

Rapporteur : M. L. CARPENTIER.

M. le Directeur des contributions directes a adressé à M. le Préfet du Nord une lettre dans laquelle il entreprend de démontrer que la réclamation du conseil concernant le rétablissement des taxes de 6 et 7 francs sur les bois ouvrés et sur les planches, n'est pas fondée.

Le Conseil décide de persister dans sa délibération première.

Musée

PORTRAIT DE GUSTAVE NADAUD

Rapporteur : M. L. BAILLEUL :

La 1re commission propose l'acquisition d'un portrait de Gustave Nadaud, peint par L. Mouroy, pour être placé au Musée. Adopté. Un crédit de 50 francs est ouvert à cet effet.

Voirie municipale

Le Conseil approuve le projet de pavage de la rue Carpeaux, dépense, 13,000 francs ; puis l'acquisition de trois terrains incorporés à la voie publique par suite d'alignements. Les indemnités s'élèvent à 253 fr. 45.

Est approuvé en outre le projet des travaux de pavage de la rue d'Oran. Dépense, 21,360 fr.

Les pavés affectés à l'entretien des chemins vicinaux seront répartis de la façon suivante : 14,000 pavés dans la partie du chemin de Beaumont comprise entre la rue Séguier et la rue Ingres: 2.000 pavés à répartir dans les divers chemins de la ville.

Le Conseil autorise l'administration à passer l'acte d'achat d'une parcelle de terrain au quai de Marseille pour y établir une maison pontière. Coût, 7 058,04. Une somme de 200 fr. est votée pour le salaire du pontier du pont des Couteaux et du pont Dambenton.

Malgré M. Bailleul qui combat ces conclusions du rapport le projet des travaux d'un aqueduc, rue de Charleroi; dépense, 20 000 est adopté. Une somme de 8.475,71 est votée pour l'installation et l'entretien des bouches d'eau et des bornes-fontaines.

Hospices

Rapporteur : M. WILPART

Le Conseil autorise M. le receveur des Hospices à donner main-levée d'une hypothèque prise au profit de l'Administration des Hospices.

Il donne un avis favorable à une délibération de la commission administrative des Hospices acceptant le décompte de nettoyenneté d'un mur.

VŒUX

Les employés d'octroi et les agents de police

M. Heyinck demande que l'administration prenne des mesures pour obliger les employés d'octroi et les agents de police à toujours porter, sur leur tunique, leur numéro d'ordre. Adopté.

Les marchands étrangers

M. Bailleul estime qu'on devrait interdire aux marchands étrangers à Roubaix de venir s'installer aux coins des rues comme ils font actuellement.

Ces marchands, dit-il, causent ainsi un grand préjudice aux petits commerçants roubaisiens et fort souvent ils ne paient pas de droit.

M. LE MAIRE. — L'administration a déjà pris des mesures pour faire cesser cet état de choses.

La retraite des employés d'octroi et des agents de police

M. Wichart voudrait voir ramener la mise à la retraite des employés d'octroi et des agents à la limite fixée par les règlements, soit 25 ans de service.

M. De Cock assure M. Wichart qu'à l'avenir cette limite ne sera plus dépassée.

La rue du Luxembourg

La rue du Luxembourg, qui n'est pas encore classée, se trouve dans un état déplorable, dit M. Hespel, qui demande de chercher à l'améliorer.

Un conseiller fait observer que les propriétaires ne veulent rien faire pour obtenir ce résultat.

M. LE MAIRE. — Nous ferons notre possible pour mettre cette voie en état de viabilité cette année.

Les cantines scolaires

M. Bailleul demande au Conseil de voter un crédit destiné à l'extension à toutes les écoles communales des cantines scolaires.

M. le Maire lui fait remarquer qu'une somme de 50,000 fr. a été inscrite dans ce but au budget supplémentaire.

Le huis-clos est prononcé à 11 heures.

NORD

Un concours pour l'emploi de préposé de contributions indirectes. — Un concours pour l'emploi de préposé des contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département le 23 juin 1898.

Les intéressés pourront se procurer tous les renseignements en s'adressant à la direction des contributions indirectes de leur département où ils devront se faire inscrire avant le 1er juin 1898. Les listes seront closes à cette date.

Un vol audacieux à Cysoing. — Un vol audacieux a été commis la nuit de mardi à mercredi, au préjudice de M. Camille Delplanque, veuf avec neuf enfants.

Les voleurs se sont introduits dans l'habitation, après avoir escaladé le mur de la cour et brisé un carreau pour pénétrer dans la maison. Ils ont parcouru les pièces, ont fait sauter la serrure d'une armoire au moyen d'un ciseau à froid et se sont emparés d'une somme de 140 fr. qui s'y trouvait. Cet argent était destiné à faire l'acquisition de vêtements pour les enfants Delplanque qui devaient faire leur première communion le 5 juin.

C'est une petite fille de la maison qui a découvert le vol en voulant ouvrir l'armoire mercredi matin pour y prendre du pain.

M. Delplanque a déposé une plainte à la gendarmerie qui a fait une descente sur les lieux pour commencer son enquête.

On croit être sur la trace du coupable.

Douai. — *Désordres provoqués par les collectivistes.* — La soirée et le lendemain des élections ont été très agités à Lille. Dimanche soir, vers dix heures et demie, un millier de collectivistes sont venus devant un café où se trouvaient réunis les partisans de M. Sirot. Au chant de l'*Internationale*, ils se sont mis à frapper sur les républicains. Le même soir, un cabaret tenu par un ancien gendarme a été envahi et le cabaretier frappé et renversé sur le sol.

Lundi, vers [illegible] au maire a voulu disperser un groupe de cent à deux cents personnes qui se rendait chez M. Sirot. Plusieurs agents ayant intervenu, le groupe a pu continuer sa route.

Le soir, les collectivistes se sont rendus devant la fabrique de M. Sirot, dont ils ont brisé les vitres à coups de pierre, puis ils ont assailli plusieurs estaminets. Un membre du conseil municipal aurait jeté une brique à la tête d'une femme.

Un sieur Julien Fontaine a été laissé pour mort dans la rue. Le nombre des batailles ne se compte pas ; on ne peut plus sortir sans être armé.

Un audacieux escroc à Orchies. — Un sieur Copin était venu installer à Orchies une coopérative de boulangerie. Grâce à son babiletè, il a réuni rapidement quelques actionnaires. Mais l'attention du juge de paix, M. Viller, fut éveillée par ce fait que la société fonctionnait avant même de s'être conformée à la loi de 1867 sur les sociétés.

Copin fut interrogé par M. Viller : ce n'était qu'un habile escroc qui avait été déjà condamné pour abus de confiance, banqueroute et escroquerie. Il fut établi que le montant des actions qui devait être versé au Crédit du Nord était conservé par Copin, qui menait joyeuse vie, en compagnie de son amie.

Après en avoir référé au parquet, M. Viller a saisi la correspondance et la comptabilité et mis Copin en état d'arrestation.

Le parquet de Douai a fait une descente hier matin ; les principaux actionnaires ont été interrogés et les livres de comptabilité examinés.

PAS-DE-CALAIS

Un terrible accident aux mines de Carvin. — Jeudi matin vers onze heures, un éboulement s'est produit aux mines de Carvin. Trois ouvriers ont été surpris ; l'un d'eux a pu s'échapper; les deux autres sont restés ensevelis. On travaille à les dégager.

BELGIQUE

La situation générale. — En même temps que depuis l'avènement des catholiques, en 1884, la prospérité des finances publiques s'accroissait, l'épargne s'est développée en Belgique d'une façon inouïe.

Les dépôts faits à la Caisse d'épargne montaient à fr. 165.960 544 en 1884. Ils se chiffrent aujourd'hui par fr. 548.880.955, soit le triple.

En 1888, il n'y avait ten out que 9,600 livrets de la Caisse de retraite. Depuis il en a été souscrit 47,486.

En 1884, il y avait 206 sociétés mutuellistes reconnues. Il y en a aujourd'hui 4,598.

Au 31 décembre 1897, le nombre des sociétés d'habitations ouvrières agréées par la Caisse d'épargne s'élevait à 104. Elles avaient obtenu de la Caisse d'épargne des avances à concurrence de 19,919.812 fr. 63.

Pour les cultivateurs de la frontière. — Les députés de Tournai ont signalé récemment au ministre des finances un certain nombre de réclamations émanant des cultivateurs de la frontière.

Le ministre des finances vient d'adresser aux directeurs des contributions la circulaire suivante :

« Monsieur le Directeur,

» Il m'est revenu que depuis quelque temps, certains agents de la douane de la frontière du Midi se montrent d'une sévérité excessive dans l'exécution de l'arrêté royal du 25 juin 1887, R. 2099, qui détermine les formalités concernant l'existence, la circulation et le transport dans le rayon réservé, le pacage sur les terres ou pâturages avoisinant les frontières, ainsi que l'envoi des bestiaux aux foires et marchés en Belgique ou à l'étranger. Cette rigueur s'explique d'autant moins que la fraude de bétail de France en Belgique ne se pratique guère.

« A différentes reprises, l'administration a adressé des recommandations pressantes aux agents de la douane pour qu'ils apportent les plus grands ménagements dans l'exécution des mesures prises en vertu de la loi du 18 juin 1887 et pour qu'ils facilitent aux intéressés par tous les moyens possibles l'accomplissement des formalités douanières prescrites.

« Je vous prie, Monsieur le Directeur, de rappeler de nouveau ces recommandations au personnel sous vos ordres que la chose concerne. Il va de soi qu'elles ne visent que la frontière française.

« *Le Ministre des Finances,*
(S.) P. DE SMET DE NAEYER. »

Le transport gratuit des électeurs. — Les électeurs ont droit au transport gratuit en 3e classe, par les chemins de fer de l'Etat, pour se rendre dans la commune où ils doivent prendre part dimanche, au scrutin de ballottage.

Ils devront être munis de leur lettre de convocation et du « bon de transport ». Les administrations des communes où a lieu un ballottage doivent faire parvenir immédiatement ce bon aux électeurs qui y ont droit.

Bruxelles. — *Le banquet des Zouaves pontificaux.* — Le banquet annuel des Zouaves pontificaux vient d'avoir lieu au « Grand-Hôtel » sous la présidence du général de Charette.

Cent convives y assistaient.

Le général de Charette a porté des toasts au Pape Léon XIII et au roi Léopold, auxquels MM. le marquis de Résimont, le comte Van der Straten et M. l'abbé Paeps, ancien aumônier des Zouaves ont répondu.

Frameries. — L'EXPLOSION DE GRISOU. — Nous avons raconté dans notre dernier numéro le terrible accident survenu au puits n° 12 de Crachet-Piquery de la « Société des Charbonnages belges. »

Voici quelques détails sur cette épouvantable catastrophe :

Dix-huit ouvriers travaillaient dans une taille à l'accrochage de 600 mètres, quand un coup de grisou a éclaté.

L'explosion s'est produite à environ 450 mètres du puits dans la couche *Torrorir*, où l'on était occupé à établir un montage pour la mise en exploitation d'une partie de cette couche où depuis un certain temps on ne travaille plus.

On ne connaît pas encore les causes de cette explosion. Les uns parlent du bris d'une lampe qui aurait provoqué l'inflammation du grisou. D'autres supposent qu'il y a eu là un dégagement instantané.

Les mesures d'ordre et les secours furent immédiatement organisés sous la direction de l'ingénieur divisionnaire. Le trait fut remonté et alors seulement on put se rendre compte de l'étendue du désastre.

La nouvelle de cette catastrophe s'est répandue aussitôt dans le village dont les habitants se portèrent en foule sur les lieux du sinistre. Le parquet a fait une descente jeudi et la gendarmerie est arrivée pour assurer le service d'ordre.

Jusqu'ici on compte seize victimes.

Voici les noms que l'on a pu connaître en faisant le dénombrement des lampes :

Jean Baptiste Cornet, 51 ans, de Frameries ; Joseph Bouchez, 17 ans, de Frameries ; Alfred Dufrasne, 37 ans, de Frameries; Vital Dubois, de Frameries ; Joachim Faucon, 55 ans, de Frameries ; François Flutte, 48 ans, de Frameries, membre du bureau de la fédération catholique borains; Octave Lienard, 23 ans, de la Bouverie ; Albert Lambret, 19 ans, de Frameries ; Emile Lefort, 17 ans, d'Eugies; Jules Lefort, 15 ans, d'Eugies; Armille Maroille, 33 ans, de Frameries, frère du député ; Louis Mahieu, 42 ans, de Frameries ; Joseph Lestarqui, 23 ans, de Frameries; Georges Thauvoye, 17 ans, de Frameries; Emmanuel Urbain, 48 ans, de Frameries ; José Urbain, 17 ans, de Frameries.

Tournai. — *Une grave chute de cheval.* — Jeudi matin, vers onze heures, un cavalier du 1er régiment de chasseurs à cheval, promenait le cheval d'un officier sur le terrain de manœuvre, lorsque l'animal fit un brusque écart qui désarçonna le militaire. Celui-ci, en tombant, s'est fracturé la cuisse gauche.

Il a été transporté à l'hôpital militaire.

Tournai. — *L'arrestation d'un voleur.* — Mardi, dans la soirée, un voyageur de commerce, M. Allemane, demeurant rue du Paradis, à Paris, avait déposé à la consigne de la gare une valise contenant un instrument de musique.

Ce bagage fut enlevé pendant la nuit et mercredi matin, la valise était retrouvée éventrée, dans un terrain vague, non loin de la gare. Les instruments s'y trouvaient encore, mais plusieurs papiers avaient disparu.

Une active surveillance fut organisée aux abords de la gare ainsi que dans l'intérieur et mercredi soir, vers neuf heures, des agents virent un individu s'emparer d'une valise au dépôt des bagages. Immédiatement le voleur fut arrêté et conduit au poste où il déclara se nommer Daniel Lebhay, originaire d'Abbeville et domicilié à Lille.

Il a été écroué à la disposition du parquet.

Courtrai. — *Les fêtes de la Pentecôte.* — Dimanche prochain jour de la Pentecôte, la statue miraculeuse de N.-D. de Groninghe sera l'objet des pieux suffrages des fidèles. Le lundi de Pentecôte surtout on ne peut se faire idée de l'affluence extraordinaire de pèlerins de la Flandre et du Nord de la France qui se rendent à Courtrai. C'est l'église Saint-Michel, rue de Lille, qui possède depuis des siècles la statue miraculeuse et le clergé infrarculeux d'Arras.

Le lundi de la Pentecôte aussi a lieu rue de Lille la foire annuelle dite : « Peperbollen Ommegang. » Elle est caractéristique et d'une allure toute locale.

BELLE JARDINIÈRE
Succursale de Lille, 177, boulevard de la Liberté
COSTUMES POUR CYCLISTES
26037—43770

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille CRAYE-REMY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Clément CRAYE, veuf en premières noces de Dame Marceline DUBOIS, décédé à Roubaix le 25 mai 1898, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 28 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le vendredi 27, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Perche, 40.

Les amis et connaissances de la famille SELOSSE-LAMBRAY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri SELOSSE, décédé à Roubaix, le 26 mai 1898, dans sa 59e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 28 courant, à 8 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, place Chaptal, 9.

LES 48 HEURES A ROUBAIX

Après bien des difficultés qu'on s'explique aisément, dans une aussi gigantesque organisation (il y a en effet peu de précédents d'une fête de deux jours et deux nuits sans discontinuer) le programme des spectacles et attractions qui doivent encadrer la grande épreuve des quarante-huit heures est enfin arrêté.

Au point de vue sportif, nous rappelons :

l'arrivée des coureurs pédestres de Paris-Roubaix.

L'heure de cette arrivée ne peut évidemment être réglée d'avance, mais on suppose que les premiers coureurs feront le trajet en 43 44 heures, ce qui les ferait arriver au Vélodrome lundi à trois ou quatre heures de l'après-midi. Ils partent en effet de Paris samedi soir à huit heures.

Il faut donc accepter l'heure d'arrivée comme probable avec cette éventualité de la voir devancer ou reculer de 2 ou 3 heures peut être, mais plutôt devancer que reculer.

Les coureurs devront terminer le parcours par deux kilomètres de piste et, en plus des prix ci